



# Informations sur la durabilité pour la gestion discrétionnaire pour les Entreprises

31-10-2024

## Contenu

---

Résumé	P 03
Pas d'objectif d'investissement durable	P 05
Alignement sur les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme	
Effets négatifs sur les thèmes de durabilité	
Caractéristiques écologiques ou sociales du produit financier	P 06
Stratégie d'investissement	P 07
Politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance	
Investissements en action	P 08
Suivi des caractéristiques écologiques ou sociales	P 09
Méthodologies	P 10
Sources et traitement des données	P 11
Limitations méthodologiques et limites des données	P 12
Due diligence	P 13
Politique d'engagement	P 14

---

# Résumé

La « gestion discrétionnaire pour les Entreprises » (le « Produit financier ») est couverte par l'article 8 de la SFDR. Ce Produit financier investit dans une combinaison des fonds partenaires Merclan Euro Bond Fund (« le fonds obligataire ») et Merclan Equities DBI-RDT (« le fonds actions »). Ce Produit financier couvre tous les profils de risque, à savoir très défensif, défensif, équilibré neutre, équilibré dynamique, dynamique et full equity. Il **promeut des caractéristiques environnementales ou sociales**, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable. Toutefois, le produit financier détiendra **au moins 10 %** de ses actifs en ISR, conformément à la définition de l'article 2(17) de la SFDR. Les 90 % d'actifs restants seront investis dans des instruments qui favorisent les caractéristiques écologiques ou sociales.

Le Produit financier promeut des caractéristiques écologiques liées à :

- l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci (émissions de carbone, empreinte carbone des produits, financement de l'impact environnemental, vulnérabilité au changement climatique et opportunités écologiques/de transition telles que les technologies propres, les bâtiments verts et les énergies renouvelables) ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines (stress hydrique) ;
- la transition vers une économie circulaire (approvisionnement en ressources) ;
- la prévention et le contrôle de la pollution (pollution et déchets, émissions et déchets toxiques, emballages et déchets, déchets électroniques) ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes (biodiversité et utilisation des terres).

Le Produit financier promeut des **caractéristiques sociales** liées à :

- un travail décent, y compris le capital humain (gestion du travail, santé et sécurité, développement du capital humain, normes du travail dans la chaîne d'approvisionnement) ;
- un niveau de vie adéquat et le bien-être de l'utilisateur final, y compris la responsabilité vis-à-vis des produits (sécurité et qualité des produits, sécurité chimique, protection financière des consommateurs, protection de la vie privée et sécurité des données, investissement responsable, risques sanitaires et démographiques) ;
- d'autres questions sociales, y compris la résistance des parties prenantes (approvisionnement controversé et relations avec les communautés) et les opportunités sociales (accès à la communication, aux finances et aux soins de santé, et opportunités en matière de nutrition et de santé).

Les investissements durables que le Produit financier vise en partie à réaliser contribuent à la **mitigation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci**, d'une part. D'autre part, il vise également à réaliser des **investissements socialement durables**. Ceux-ci **contribuent principalement à la santé et au bien-être des personnes** de tous âges.

Il n'y a actuellement **pas de proportion minimale d'investissements durables alignés sur la taxonomie de l'UE**.

La politique d'évaluation des pratiques de **bonne gouvernance** des entreprises investies se concentre sur l'évaluation de la présence de bonnes structures de gestion, des relations avec les employés, de la rémunération du personnel concerné et de la fiscalité. L'analyse est divisée en six piliers : la qualité et l'intégrité du conseil d'administration et de la direction, la structure du conseil d'administration, la structure de propriété et les droits des actionnaires, la politique de rémunération, la fiabilité de l'audit et de l'information financière, et les politiques relatives à la gouvernance des parties prenantes.

La **stratégie d'investissement** du Produit financier consiste à gérer activement des portefeuilles de titres cotés en bourse (principalement des actions, des obligations et d'autres fonds investissant dans des actions ou des obligations) avec une allocation d'actifs conforme au profil de risque.

Ces portefeuilles gérés activement sont packagés sous la forme d'un fonds partenaire (c'est-à-dire un

compartiment d'une Sicav) et sont gérés par Mercier Van Lanschot. Les critères ESG guident la sélection et le monitoring de ces titres. Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales en intégrant sa politique ESG dans le processus d'investissement à l'aide de quatre piliers : 1) screening négatif et normatif, 2) intégration ESG, 3) best-in-class et 4) actionnariat actif.

Pour mesurer le degré de réalisation des caractéristiques promues, le Produit financier, par l'intermédiaire de ses fonds partenaires, utilise un certain nombre d'indicateurs de durabilité. Les principaux indicateurs environnementaux sont l'intensité carbone, les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone. Les principaux indicateurs sociaux et de gouvernance, ainsi que les indicateurs relatifs au principe d'absence d'atteinte grave, sont l'exclusion des entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU).

En outre, des critères s'appliquent pour exclure et éviter les entreprises qui tirent (une partie de) leurs revenus des armes controversées, armes nucléaires, armes conventionnelles, armes civiles, du tabac, du charbon thermique, de l'extraction (non) conventionnelle de pétrole et de gaz, de la production d'électricité sans SBTi, de la pornographie, les entreprises avec un drapeau rouge MSCI pour les controverses et les entreprises avec un score ESG de Van Lanschot Kempen < 2. Pour le fonds obligataire, cette liste est complétée par les émetteurs ayant une note ESG MSCI de B ou CCC.

Afin de **contrôler** la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, les investissements du produit financier seront contrôlés quant à leur conformité avec les critères ESG. Chaque investissement réalisé par le Produit financier a fait l'objet d'un test ESG et l'a passé avec succès.

Différentes **méthodologies** sont utilisées pour mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit financier sont atteintes.

Les indicateurs des principaux effets négatifs sont contrôlés à la fois au niveau individuel et au niveau du portefeuille. Le score ESG de Van Lanschot Kempen est utilisé tout au long du processus d'investissement (exclusion, intégration dans les modèles d'évaluation, engagement). L'intensité CO2 est le paramètre clé pour les émissions de carbone et est calculée sur la base du chiffre d'affaires (intensité CO2 moyenne pondérée).

Avant que le Produit financier n'investisse dans une entreprise par l'intermédiaire de ses fonds partenaires, les gestionnaires de ces derniers procèdent à une vérification préalable des risques ESG potentiels et des indicateurs d'impacts négatifs et d'opportunités clés, ainsi que des éventuelles controverses dans le passé. La **diligence raisonnable** en matière d'ESG est intégrée aux différentes étapes du processus d'investissement (sélection de l'univers d'investissement, recherche fondamentale et gestion de portefeuille).

Les principales **sources de données** utilisées par le Produit financier sont Sustainalytics, MSCI ESG Research et ISS Datadesk. Les données internes et externes sont collectées et traitées dans de multiples systèmes d'analyse de données. Pour garantir la qualité des données, les gestionnaires, les sociétés de portefeuille et les fournisseurs de données externes sont consultés régulièrement. Les limites incluent, sans s'y limiter, les différences entre les données divulguées par les entreprises et les données fournies par les fournisseurs de données, les incohérences entre les fournisseurs de données, les biais liés à la capitalisation boursière et les scénarios de modélisation.

En contrôlant ainsi la qualité des données et en les utilisant de manière cohérente, les **limites des données** n'affectent pas la manière dont les attributs écologiques et sociaux promus par le Produit financier peuvent être atteints.

L'**engagement** se fait à la fois directement et indirectement par l'intermédiaire de groupes de coopération internationale. Le Produit financier rend compte chaque année des activités d'engagement qui ont eu lieu.

Ce document fournit plus d'informations sur les caractéristiques écologiques et sociales promues par le Produit financier et sur la manière dont ces caractéristiques sont promues.

# Pas d'objectif d'investissement durable

Le Produit financier, y compris tous les profils de risque, met en avant des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais n'a pas d'objectif d'investissement durable. Toutefois, le Produit financier s'engage à investir un minimum de 10 % de ses actifs dans des investissements durables, conformément à l'article 2(17) du règlement sur la divulgation des informations relatives à la finance durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR).

## Alignement sur les principes de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme

Les investissements durables du Produit financier sont alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Cela se traduit par l'application de critères d'exclusion stricts, y compris certains indicateurs clés défavorables. Ces critères tiennent compte des normes internationales telles que la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les principes des Nations unies pour l'investissement responsable.

## Impacts négatifs sur les thèmes de la durabilité

La proportion minimale d'investissements durables dans le Produit financier ne compromet pas sérieusement les objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social. Le Produit financier met cela en pratique en prenant en compte les indicateurs clés et autres indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité et en s'alignant sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les investissements durables que le Produit financier entend réaliser par l'intermédiaire de ses fonds partenaires doivent en partie satisfaire aux normes « do no significant harm » (DNSH) et aux critères d'investissement durable, en plus du respect des pratiques de bonne gouvernance. Le processus d'investissement du Produit financier applique un filtre qui exclut les entreprises impliquées, entre autres, dans tous les types d'armes (voir ci-dessus la liste complète des exclusions). En outre, les entreprises ayant fait l'objet de controverses ESG très sérieuses sont exclues, de même que les entreprises dont le score ESG de Van Lanschot Kempen est inférieur à 2. Le contrôle préalable et le suivi du produit financier incluent, dans le tableau 1 de l'annexe 1, les principaux indicateurs d'impact négatif (IAP) 1-6 sur les émissions de gaz à effet de serre, l'IAP 7 sur la biodiversité, l'IAP 8 sur l'eau, l'IAP 9 sur les déchets, et les IAP 10-14 sur les questions sociales et les ressources humaines.

Le Produit financier utilise une combinaison d'indicateurs clés d'impact négatif, comme mentionné ci-dessus, et de mesures ESG générales dans le processus d'investissement pour déterminer les impacts négatifs actuels et potentiels sur les facteurs de durabilité, avec un suivi du nombre de controverses sérieuses et très sérieuses pour chaque objectif d'investissement. Cet ensemble plus large d'indicateurs est pris en compte dans la composition du portefeuille, l'exclusion des investissements, l'intégration ESG, la stratégie « best-in-class » et l'actionnariat actif (engagement et vote).

# Caractéristiques écologiques ou sociales du Produit financier

Le Produit financier promeut des **caractéristiques écologiques** liées à :

- la mitigation et l'adaptation au changement climatique conformément à l'Accord de Paris sur le climat (émissions de carbone, empreinte carbone des produits, financement de l'impact environnemental, vulnérabilité au changement climatique et opportunités écologiques/de transition telles que les technologies propres, les bâtiments écologiques et les énergies renouvelables) ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines (stress hydrique) ;
- la transition vers une économie circulaire (approvisionnement en ressources) ;
- la prévention et le contrôle de la pollution (pollution et déchets, émissions et déchets toxiques, emballages et déchets, déchets électroniques) ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes (biodiversité et utilisation des terres).

Le Produit financier promeut des **caractéristiques sociales** liées à :

- un travail décent, y compris le capital humain (gestion du travail, santé et sécurité, développement du capital humain, normes du travail dans la chaîne d'approvisionnement) ;
- un niveau de vie adéquat et le bien-être de l'utilisateur final, y compris la responsabilité vis-à-vis des produits (sécurité et qualité des produits, sécurité chimique, protection financière des consommateurs, protection de la vie privée et sécurité des données, investissement responsable, risques sanitaires et démographiques) ;
- d'autres questions sociales, y compris la résistance des parties prenantes (approvisionnement controversé et relations avec les communautés) et les opportunités sociales (accès à la communication, aux finances et aux soins de santé, et opportunités en matière de nutrition et de santé).

Aucun indice de durabilité spécifique n'a été identifié comme référence pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales mentionnées ci-dessus.

# Stratégie d'investissement

Le Produit financier propose des portefeuilles de titres cotés en bourse gérés activement (principalement des actions, des obligations et d'autres fonds investissant dans des actions ou des obligations) avec différentes répartitions d'actifs allant de Very Defensive à Full Equity. Le Produit financier favorise les caractéristiques environnementales et/ou sociales en intégrant sa politique ESG dans le processus d'investissement par le biais de quatre piliers : 1) sélection négative et fondée sur des normes, 2) intégration ESG, 3) best-in-class et 4) actionnariat actif.

Le fonds d'actions n'investit pas dans des sociétés impliquées dans des controverses ESG très sérieuses liées à l'impact négatif des activités, produits et services de l'entreprise sur l'environnement, la société et/ou la gouvernance. Le cadre d'évaluation utilisé est celui de MSCI ESG Controversies, qui est conçu pour être cohérent avec les normes internationales de la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies, de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et du Pacte mondial des Nations unies. Le score MSCI ESG Controversies couvre une échelle de 0 à 10, 0 représentant la controverse la plus grave. En outre, les entreprises ayant un « drapeau rouge MSCI » en matière de controverses sont également exclues.

Le fonds obligataire n'investit pas dans des sociétés impliquées dans des controverses ESG très sérieuses liées à l'impact négatif des activités, produits et services de l'entreprise sur l'environnement, la société et/ou la gouvernance. Les émetteurs d'obligations doivent également être notés au minimum BBB par MSCI ESG et les obligations d'État des pays qui obtiennent une note inférieure à 40/100 sur l'indice de perception de la corruption sont exclues. En outre, d'autres exclusions sont appliquées pour garantir que les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds sont correctement sauvegardées. Enfin, la politique du Fonds n'autorise les investissements que dans la mesure où au moins 50 % sont réalisés dans des émetteurs ayant une note ESG MSCI de AAA ou AA (les « leaders ESG »). À partir du 1er mars 2024, les nouveaux investissements dans d'autres OPCVM et AICB (à l'exception de ceux qui investissent dans des obligations d'État) seront soumis au minimum à une notation au titre de l'article 8 ou 9 du règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »).

## Politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

La politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises dans lesquelles les fonds partenaires investissent se concentre sur l'évaluation de la présence de bonnes structures de gestion, des relations avec les employés, de la rémunération du personnel concerné et de la conformité fiscale. L'analyse est divisée en six piliers : la qualité et l'intégrité du conseil d'administration et de la direction, la structure du conseil d'administration, la structure de propriété et les droits des actionnaires, la politique de rémunération, la fiabilité de l'audit et de l'information financière, et les politiques relatives à la gouvernance des parties prenantes.

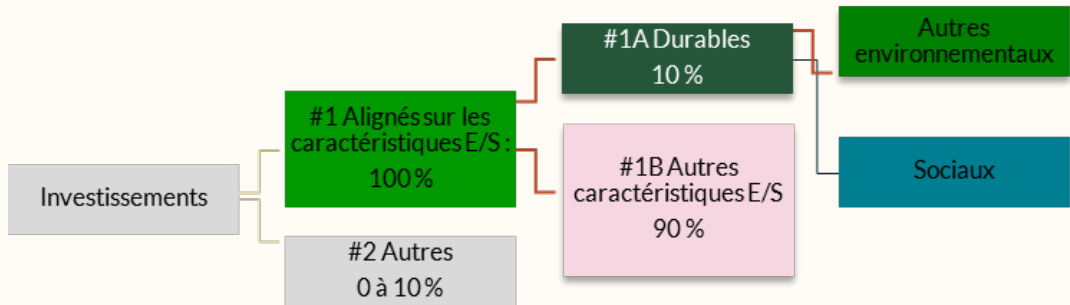
La politique relative aux produits financiers n'autorise que les investissements dans des entreprises dont le score ESG de Van Lanschot Kempen est supérieur à 2. En outre, les entreprises ayant un « drapeau rouge MSCI » sur les controverses sont également exclues. De cette manière, les entreprises présentant les risques les plus élevés en matière de durabilité, y compris les mauvaises pratiques de bonne gouvernance, sont évitées.

En plus d'éviter les entreprises qui obtiennent de mauvais résultats en matière de bonne gouvernance grâce à la politique d'exclusion, l'approche « best-in-class » garantit également que les entreprises qui obtiennent des résultats ESG relativement meilleurs par rapport à leur secteur d'activité respectif sont prises en compte dans le portefeuille.

Les autres OPCVM et AICB dans lesquels le Produit financier investit par l'intermédiaire de ses fonds partenaires peuvent ou non avoir leur propre politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises dans lesquelles ils investissent.

# Investissements en action

Le Produit financier investira dans des instruments adaptés aux caractéristiques environnementales et sociales de la stratégie d'investissement, comme décrit ci-dessus. Le Produit financier détiendra au moins 10 % de ses actifs dans des investissements durables, conformément à la définition de l'article 2(17) de la SFDR.



Les investissements durables que le Produit financier vise en partie à réaliser contribuent à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, d'une part. D'autre part, le produit financier vise également à réaliser des investissements socialement durables. Ceux-ci contribuent principalement à la santé et au bien-être des personnes de tous âges. Un maximum de 10 % du produit financier est constitué d'actifs liquides, pour lesquels aucune garantie environnementale et sociale minimale n'est fixée.



# Suivi des caractéristiques écologiques ou sociales

La performance ESG du produit financier fait l'objet d'un suivi continu tout au long de la durée de vie du Produit financier.

Le mécanisme de contrôle interne repose principalement sur l'application et le suivi cohérents des critères ESG appliqués qui garantissent la promotion des caractéristiques environnementales et sociales. La sélection qui aboutit à la liste des entreprises 'investissables', c'est-à-dire des entreprises qui répondent aux critères ESG, est effectuée deux fois par an. Le gestionnaire du Produit financier dispose alors à chaque fois de trois mois pour procéder aux ajustements nécessaires. Le mécanisme de contrôle externe est assuré par l'audit et la certification indépendants semestriels réalisés par Forum Ethibel. Ils vérifient et certifient dans quelle mesure le Produit financier confirme les critères ESG auto-imposés dans le prospectus et d'autres documents officiels.

# Méthodologies

La méthodologie utilisée pour mesurer comment les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit financier sont atteintes repose sur quatre piliers : 1) sélection négative et basée sur des normes, 2) intégration ESG, 3) best-in-class et 4) actionnariat actif.

Le score ESG de Van Lanschot Kempen sert de base à l'ensemble du processus d'investissement (exclusion, intégration dans les modèles d'évaluation, engagement). Les scores sont basés sur de multiples facteurs de risque ESG sélectionnés par secteur en fonction de leur importance.

Le Produit financier, par l'intermédiaire de ses fonds partenaires, utilise une approche « best-in-class » qui vise à investir au moins deux tiers de son exposition directe aux actions (c'est-à-dire que l'approche « best-in-class » décrite ici ne s'applique qu'à cette partie du compartiment) dans des sociétés qui sont considérées comme faisant partie des 50% supérieurs de leur secteur respectif en termes d'ESG. Pour déterminer ce classement dans la meilleure classe de chaque industrie, les données du fournisseur indépendant de données ESG Sustainalytics sont utilisées.

Les indicateurs des principaux impacts négatifs sont contrôlés au niveau individuel et au niveau du portefeuille. Le contrôle préalable et le suivi du Compartiment incluent, à partir du tableau 1 de l'annexe 1, les principaux indicateurs d'impact négatif (IAP) 1-6 sur les émissions de gaz à effet de serre, IAP 7 sur la biodiversité, IAP 8 sur l'eau, IAP 9 sur les déchets, et IAP 10-14 sur les questions sociales et de ressources humaines.

L'intensité carbone du Produit financier dans son ensemble est le principal paramètre des émissions de carbone et est calculée sur la base du chiffre d'affaires (intensité carbone moyenne pondérée). Ce paramètre est utilisé dans le contexte de l'ambition d'émissions nettes nulles du Produit financier (d'ici 2050).

Les objectifs d'engagement sont utilisés pour mesurer le succès de l'engagement. Tous les contacts d'engagement sont enregistrés et classés : Étape 1 (l'entreprise est informée), Étape 2 (l'entreprise reconnaît le problème), Étape 3 (l'entreprise s'engage à s'améliorer) et Étape 4 (preuve de l'amélioration).

# Sources et traitement des données

Pour évaluer si les caractéristiques écologiques ou sociales promues par le Produit financier sont atteintes, des sources de données externes et des données autodéclarées sont utilisées. Les principaux fournisseurs de données externes sont : MSCI ESG Research, Sustainalytics et Institutional Shareholder Services (ISS).

Les données internes et externes sont collectées et traitées dans divers systèmes d'analyse de données et systèmes de conformité internes.

Nous voyons une valeur ajoutée dans nos propres recherches. Comme pour les données financières, nous prenons les données non financières comme point de départ et nous nous forgeons notre propre opinion. Pour garantir la qualité des données, nous collaborons régulièrement avec les entreprises de notre portefeuille et les fournisseurs externes.

Une proportion inédite des données utilisées repose sur des estimations.

# Limitations méthodologiques et les limites des données

Les données ESG fournies par des parties externes ne sont pas parfaites. Par conséquent, les données utilisées dans le processus ESG du Produit financier font l'objet d'une diligence raisonnable. Pour garantir la qualité des données, des consultations peuvent être organisées avec les entreprises bénéficiaires et les fournisseurs de données externes. Grâce à ce contrôle de la qualité des données et à l'utilisation cohérente de ces données, les restrictions indiquées ci-dessous n'affectent pas la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit financier peuvent être atteintes.

Les restrictions générales incluent, mais ne sont pas limitées à :

- Incohérences entre les fournisseurs de données. Les scores ESG peuvent actuellement varier considérablement d'un fournisseur de données à l'autre.
- Données incorrectes. Les données collectées par des parties externes peuvent différer de celles publiées par l'entreprise. Cela peut conduire à un dialogue avec ces entreprises pour les aider à améliorer leurs informations, ainsi qu'à des consultations avec les fournisseurs de données pour corriger leurs données et en améliorer la qualité.
- Couverture insuffisante. Toutes les entreprises ne sont pas suivies par les principaux fournisseurs de données ESG.
- Biais basé sur la capitalisation boursière. En raison de la volonté de transparence, les grandes entreprises (mesurées par la capitalisation boursière) ont tendance à fournir des informations plus complètes que les petites et moyennes entreprises qui disposent de moins de ressources pour le faire.
- Hypothèses de modélisation. Les modèles et les hypothèses de modélisation peuvent conduire à des résultats très différents lors de l'évaluation des données ESG.
- Omission. Toutes les entreprises ne fournissent pas d'informations aux fournisseurs de données.
- Nature rétrospective. La plupart des données ESG sont rétrospectives. Le Produit financier encourage donc les entreprises à divulguer leurs ambitions et leurs objectifs et à les relier à la rémunération des dirigeants. En effet, cela donne une idée de la direction prise par l'entreprise.

Nous constatons également des limites dans la méthodologie de notre score ESG interne. Tous les facteurs ESG ne sont pas facilement quantifiables. La plupart des données d'entrée se concentrent sur les politiques et les processus plutôt que sur les performances ESG réelles. Nous travaillons constamment à l'amélioration de nos scores ESG afin de mieux refléter les risques, les opportunités et les performances ESG de l'entreprise.

# Due diligence

Avant d'investir dans une entreprise par l'intermédiaire des fonds partenaires du Produit financier, un contrôle préalable est effectué sur les risques ESG potentiels, les opportunités, ainsi que les éventuelles controverses passées.

Chaque entreprise ajoutée au Produit financier par l'intermédiaire des fonds partenaires est analysée au cas par cas, en tenant compte des risques importants dans un secteur donné, ainsi que de l'exposition au risque, des pratiques et de la communication de l'entreprise. Cette analyse comprend une évaluation des pratiques de bonne gouvernance. Les entreprises investies sont évaluées sur les aspects de gouvernance à l'aide de recherches externes et d'évaluations internes. En outre, l'exposition de l'entreprise aux controverses passées et les opportunités ESG futures sont prises en compte. Sur la base de l'analyse ESG fondamentale, une opinion est formée sur la qualité du profil ESG d'une entreprise. Des mesures de diligence raisonnable adéquates sont appliquées lors de la sélection des actifs et ces mesures de diligence raisonnable prennent en compte les risques liés à l'ESG, car elles peuvent contribuer à améliorer les rendements à long terme ajustés au risque pour les investisseurs, conformément aux objectifs d'investissement du produit financier.

# Politique d'engagement

En tant qu'investisseurs actifs à long terme, nous nous engageons fortement auprès des entreprises de notre portefeuille dans le but de créer de la valeur et de réduire les risques. Nous entretenons un dialogue régulier avec les équipes de direction des entreprises dans lesquelles nous investissons. Notre processus d'engagement définit des objectifs clairs dont les progrès et les résultats sont suivis et bien documentés. Si, à un moment donné, l'entreprise refuse de coopérer, un désinvestissement doit être envisagé. Nous suivons les progrès de l'entreprise et usons continuellement de notre influence pour améliorer ses performances ESG.

Notre processus d'engagement définit quatre critères :

1. Exprimer ses préoccupations à l'entreprise ;
2. L'entreprise reconnaît le problème ;
3. L'entreprise définit une stratégie et/ou accepte de procéder à des améliorations ;
4. L'entreprise met en œuvre la stratégie.

Notre engagement peut commencer à n'importe laquelle des trois premières étapes. Lorsqu'une étape est franchie, un document probant est ajouté au dossier de mission et la mission passe à l'étape suivante. Lorsque la quatrième étape est atteinte, la mission est clôturée, mais nous continuons à surveiller l'entreprise. Si, à un moment donné, l'entreprise refuse de coopérer, un désinvestissement doit être envisagé.

En ce qui concerne le changement climatique, nous appliquons une approche d'engagement générale, en concentrant nos efforts sur les entreprises les plus émettrices de carbone - et les secteurs de nos fonds partenaires - afin d'améliorer les informations, les objectifs, les actions et les politiques visant à réduire l'intensité en carbone et à orienter les entreprises vers une économie neutre en carbone. Dans la mesure du possible, nous nous engageons auprès des entreprises sur la manière dont leurs activités sont liées, par exemple, à la taxonomie de l'UE.

Les activités d'engagement du Produit financier font l'objet d'un rapport annuel.



## Contact

Vous pouvez nous contacter à :

+32 (0)3 286 78 00

[info@merciervanlanshot.be](mailto:info@merciervanlanshot.be)

[www.merciervanlanshot.be](http://www.merciervanlanshot.be)

